



APPEL À PROJETS CNES/MAIRIE 2021



APPEL A PROJETS

PRÉSENTATION

L'appel à projets de la vie associative a pour ambition de renforcer le dynamisme des associations de la Ville de Kourou intervenant dans différents domaines d'activité du tissu associatif.

En effet, plus de 300 associations œuvrent collectivement pour enrichir la diversité culturelle de la Ville.

La vie associative à Kourou, c'est aussi des femmes et des hommes exceptionnels qui décident de consacrer leur temps libre aux habitants qu'ils soient jeunes et moins jeunes.

C'est pourquoi, la municipalité souhaite accompagner chacune des initiatives prises par les associations en leurs apportant une aide substantielle.

OBJECTIFS

- Conserver le lien avec les habitants, et encourager les associations pour permettre aux Kourouciens de s'investir dans la vie communale.
- Donner aux associations les moyens d'exercer pleinement leur rôle d'acteur social et citoyen.
- Garantir une meilleure visibilité des associations dans la Ville.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Seront uniquement retenus les projets concernant les thèmes prioritaires suivant :

- **Éducation**
- **Développement économique**

Après examen, la municipalité décide de soutenir ou non le projet. Les porteurs de projets retenus s'engagent à participer aux animations et événements organisés par la Ville.

BÉNÉFICIAIRES ET MODALITÉS DE RÉPONSES

L'appel à projets s'adresse exclusivement aux acteurs associatifs régit par la loi 1901.

Les propositions seront présentées selon le formulaire en annexe accompagné des pièces suivantes :

- Lettre explicative adressée au Maire de la Ville de Kourou
- Statut
- Liste des dirigeants
- SIRET
- RIB (au nom de la structure)
- Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration
- Dernier rapport d'activité
- Dernier bilan et compte de résultat approuvé et rapport éventuel du Commissaire aux comptes

Il est important de noter qu'un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

CALENDRIER

La date limite de dépôt des projets est fixée au **21 mai 2021** à l'adresse suivante :

**Service de la Vie Associative
Hôtel de ville - Cabinet du Maire de Kourou
Avenue des Roches
97310 Kourou
vie.asso@ville-kourou.fr**